



Comité des Fêtes et Loisirs de Puiseux-Pontoise

VIDE-GRENIER du 13 Avril 2025

Bulletin d'inscription à renvoyer

Au CFLPP 1, rue de l'église 95650 Puiseux-Pontoise.

Mr. Mme _____

Demeurant : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Obligatoire : Joindre une photocopie de la pièce d'identité recto/verso *

Type d'objets vendus : _____

* CNI = Carte nationale d'identité, P = Passeport, CS : Carte de Séjour

- Sollicite l'autorisation de M. le Maire de Puiseux-Pontoise de participer en qualité d'exposant au vide-grenier du 13 Avril 2025 organisé par le Comité des Fêtes et Loisirs.
- Les stands ne devront pas déborder de plus d'un mètre maximum sur la chaussée, l'organisation étant en demeure de faire déplacer les contrevenants dans le cadre de la sécurité.
- Déclare avoir pris connaissance que la circulation à l'intérieur du vide-grenier sera interdite de 7h à 17h, sauf dérogation donnée et surveillée par l'organisation. Tout stand non occupé à 7h00 sera revendu.
- Les véhicules des exposants devront obligatoirement être stationnés en dehors de la brocante, un parking sera mis à disposition au stade.

Il vous sera proposé une restauration sur place.

Merci de joindre un chèque à l'ordre du CFLPP

Veillez entourer la bonne longueur et la somme correspondante.

Longueur	2 m	4 m	6 m	8 m	10 m
Habitants Puiseux	9,00 €	18,00 €	27,00 €	36,00 €	45,00 €

SEULES LES INSCRIPTIONS COMPLÈTES ACCOMPAGNÉES DU RÈGLEMENT SERONT PRISES EN COMPTE

LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS EST FIXÉE AU 06 AVRIL 2025

Confirmation par courrier si enveloppe jointe timbrée ou par mail. cflpp95@gmail.com

IMPÉRATIF : **PRENDRE LA RUE NEUVE** (voir plan) où l'organisation sera présente pour vous accueillir sur les lieux de **5h à 7h**.

En raison du plan « Vigipirate » nous sommes amenés à renforcer les contrôles d'accès aussi bien pour les piétons que pour les voitures. Nous vous remercions de votre compréhension.

L'emplacement devra être laissé propre après votre départ, un sac poubelle vous est remis à cet effet.

Pour être parfaitement valable ce bulletin devra comporter la mention :

« Lu et approuvé », daté et signé.

En dehors de ces conditions, l'organisation refusera toute contestation

Date et signature :